



Genève, le 14 janvier 2010

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du département de l'instruction publique,
de la culture et du sport**

**Un test d'aptitudes non éliminatoire pour les études de médecine
à l'Université de Genève**

Avec le préavis positif de la Conférence universitaire Suisse (CUS), l'Université de Genève (UNIGE) et le département de l'instruction publique (DIP) ont décidé de recourir à un test d'aptitudes pour tous les candidats aux études de médecine, en vue de leur fournir une première indication sur les compétences requises pour passer les examens de fin de première année. Mis en œuvre dès la rentrée de 2010, ce test, obligatoire et gratuit, n'a pas vocation sélective, mais indicative quant aux probabilités de réussir des études de médecine. En fonction des résultats obtenus, un entretien d'analyse des résultats sera proposé aux étudiants qui le souhaitent.

L'UNIGE et le DIP ont décidé d'innover en recourant au test d'aptitudes aux études de médecine pratiqué dans les universités de Suisse alémanique, sans pour autant lui donner valeur sélective. En effet, l'accès à la première année d'étude ne sera pas dépendant des résultats au test.

Dans le souci de ne pas désavantager les étudiant-e-s dont les moyens personnels ne permettraient pas de compenser des conditions d'étude mises à mal par l'augmentation constante du nombre de candidat-e-s aux études de médecine, cette solution innovante devrait aussi permettre, à celles et ceux qui le souhaitent, de mieux s'orienter. Ainsi, les personnes dont les résultats au test d'aptitudes indiqueraient une très faible probabilité de réussir des études de médecine seront invitées à un entretien personnel, gratuit et facultatif, mené par des professionnels de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue de Genève (OFPC). A l'issue de cet entretien, l'étudiant-e devrait pouvoir analyser et saisir la portée de ses résultats au test d'aptitudes, et, le cas échéant, entrer dans un processus d'orientation plus poussé auprès de ce même office, s'il le souhaite.

Il s'agit ainsi de bénéficier du test, outil reconnu au niveau fédéral, pour évaluer les aptitudes des candidat-e-s à poursuivre des études de médecine. En complément aux inscriptions usuelles auprès de la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) et de l'Université de Genève, les candidat-e-s devront obligatoirement s'inscrire au test et le passer le 9 juillet 2010.

Informations complémentaires sur le site de l'Université :

<http://www.unige.ch/dase/immatriculation/conditionsparticul/medecine.html>

Pour tout complément d'information :

Ivana Vrbica, responsable de l'unité de l'enseignement supérieur, ☎ + 41 (0)22 546 69 15 ;
Martine Collart, professeure à la faculté de médecine, ☎ + 41 (0)22 379 54 76.